

PARCOURS FORMATION JUSTICE RESTAURATIVE

MASTERCLASS – Superviseur officiel de Justice restaurative

La Plateforme nationale de Justice restaurative (ARCA) sollicite la reconnaissance officielle d'un parcours de formation dédié aux superviseurs JR post-formation. Ce parcours distingue clairement supervision et intervision, outille les services avec un référentiel national (FID-JR) co-élaboré avec le SADJAV, et garantit la sécurité, la conformité juridique et la qualité des pratiques sur l'ensemble du territoire.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire / prérequis

- Les praticiens en Justice Restaurative déjà formés par un organisme reconnu, avec premières expériences de facilitation.
- Interopérabilité : compatibilité avec circulaire 2017 et standards européens ; articulation avec les offres de formation existantes.

COMPETENCES

- Adopter la posture de supervision JR et la distinguer de l'intervision.
- Conduire des supervisions individuelles et collectives outillées par le FID-JR (ABCDE).
- Gérer les cas complexes (trauma, conflits multi-parties, enjeux judiciaires).
- Installer un dispositif interne de supervision (traçabilité, indicateurs, qualité).

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

- Fondamentaux : posture restaurative, alliance et sécurité, inclusion, information loyale, volontariat.
- Cœur JR : centration sur le sentiment de justice, identification des besoins restauratifs, choix du dispositif adapté, fenêtre de tolérance et stratégies d'expression.
- Grille ABCDE (FID-JR) : Anticipation – Besoins – Choix – Disposition – Expression ; questions directrices pour l'analyse de cas, la décision et le suivi.
- Éthique : confidentialité, non-instrumentalisation, égal considération des parties, approche sensible au trauma.

ORGANISATION

- Formateur : 1 intervenant
- 3 journées de formation (18h) et 2 demi-journées de supervision (2x3h) et méta-supervision annuelle (6 h) (Total : 30h)
- 12 participants maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques, études de cas, jeux de rôles, observation, feedback structuré FID-JR, livrables opérationnels (fiches, plans d'action).

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE D'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- Observation en continue ;
- Feuille de présence ;
- Questionnaire de satisfaction,

ARCA

59 boulevard Jean Jaurès
37300 Joué-Lès-Tours
Email: arca.maillot@gmail.com
Tel: 06 18 08 47 04



- observation des compétences en situation,
- étude de cas écrite (FID-JR),
- attestation de réussite.

Critères d'agrément « Superviseur JR »

1. Formation JR initiale reconnue + expérience de facilitation.
2. Réussite du parcours ARCA (21 h + suivi), maîtrise du FID-JR.
3. Compétences observables : posture tierce, analyse FID-JR, gestion sécurité/éthique, supervision ≠ intervision.
4. Engagement déontologique et méta-supervision annuelle (6 h).

Plus d'informations :

Contexte et cadre

- La JR est inscrite dans le Code de procédure pénale et déployée à tous les stades de la procédure et de l'exécution des peines.
- La circulaire ministérielle de 2017 précise principes, conditions, et nécessité de compétences.
- Les standards européens (CM/Rec(2018)8) recommandent des normes de pratique et des dispositifs de qualité (formation, supervision, évaluation).

Positionnement ARCA / Plateforme JR

- Plateforme nationale opérationnelle de JR, soutenue par le Ministère de la Justice (SADJAV).
- Organisme de formation certifié.
- Production et diffusion d'outils nationaux : FID-JR (outil de fidélité et d'aide à la décision), usage en pratique, formation et supervision.
- Expérience terrain documentée (programmes menés avec services publics et associatifs).

Pourquoi une formation officielle de superviseurs JR post-formation ?

1. **Supervision ≠ intervision** : rôle tiers, garant éthique et méthodologique, analyse structurée de la pratique ; ce n'est ni un simple contrôle de protocole, ni "un bon praticien de plus".
2. **Sécurité et conformité** : supervision outillée (FID-JR) des cas sensibles (trauma, honte, risques, fenêtre de tolérance), traçabilité des décisions, prévention des dérives.
3. **Qualité et harmonisation** : référentiel commun pour SPIP, PJJ, France Victimes et associations ; montée en compétence homogène.
4. **Efficienc**e : résolution de cas complexes, meilleur soutien et accompagnement, diminution des abandons et prévention des re-traumatisations.